

## Intelligence Artificielle Charte d'utilisation en entreprise

#081 - Lundi 17 février 2025



**Utiliser l'Intelligence Artificielle (IA) pour améliorer votre productivité est une bonne idée, mais le faites-vous en toute sécurité ? Pour garantir cela, notre DSI a établi une charte d'utilisation visant à encourager une utilisation responsable de l'IA tout en protégeant vos données ainsi que celles de l'entreprise.**

Chaque jour, l'Intelligence Artificielle s'intègre davantage à notre quotidien : automatisation des tâches, aide à la prise de décision, analyse de données, etc.

En résumé, cet outil offre de nombreuses possibilités d'utilisation, mais c'est là que réside le danger !

Simple d'utilisation, l'IA encourage ses utilisateurs à l'exploiter autant que possible. Cependant, que ce soit à des fins professionnelles ou personnelles, nous devons rester vigilants quant à la protection des données que nous lui transmettons.

**Négliger cette protection peut entraîner des conséquences dévastatrices pour l'entreprise, car il faut considérer que toutes les données saisies dans l'IA peuvent potentiellement devenir publiques ou être rendues accessibles à des tiers.**

Aucune donnée sensible, confidentielle ou stratégique de l'entreprise ne doit donc être partagée avec l'IA lors de la rédaction de requêtes, comme la génération de comptes rendus de réunion ou la rédaction de documents stratégiques contenant des informations classifiées.

Grâce à cette charte, vous êtes désormais en mesure de comprendre dans quelles

conditions et sous quelles limites vous pouvez utiliser l'IA au travail :

- Les principes généraux d'utilisation.
- Des bonnes pratiques à adopter.
- Des exemples d'utilisations autorisées et proscrites.

**Si vous devez retenir une seule chose, c'est la suivante : lorsque vous utilisez une IA, posez-vous cette question : La donnée transmise peut-elle être rendue publique ? Si la réponse est non, alors ne la partagez pas.**

La charte est consultable sur NetExplorer (01 - COMMUN > 01 - Règlements Entreprise > 01. Règlement intérieur > Après 01 02 2022) et dans un classeur à l'intersection du Couloir M1 (zone d'affichage obligatoire).

N'oublions pas que la responsabilité de chacun est essentielle pour respecter les règles de cybersécurité et protéger les intérêts de CMN !

